

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le **19 JUIN**, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

Présents : Eric LABAZ, Olivier VORMS, BOURNAY Marie-Hélène, GUITTON Christophe, BOCQUET Jean-François, ESCARAVAJAL François, NANA Myriam, VIVIANT Bénédicte, FOSSOUX François, VIVIANT Ginette.

Absent excusé : Luc Rosset (pouvoir à Christophe GUITTON)

Secrétaire de séance : Marie-Hélène BOURNAY

1. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 avril 2008**

2. **CCFU : ENGAGEMENT DE MODIFICATIONS STATUTAIRES** : Monsieur le Maire expose au Conseil que la Communauté de communes a pour projet d'engager des modifications statutaires :

a) Intégration de la compétence action sociale et communautaire (Délibération de la CCFU n° 2008-37 en date du 27 mai 2008) : Cette compétence permettrait la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale auquel certaines compétences des CCAS locaux des communes membres seraient transférées (petite enfance, aide à la personne, portage des repas...). Les communes membres devront définir et préciser les critères, qui, au sein d'une compétence permettront de définir les actions relevant de la CCFU et celles relevant des communes membres. Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la délibération n° 2008-37 du 27 mai 2008 du Comité de la Communauté de Communes Fier et Usses portant sur l'engagement d'une modification statutaire pour intégrer la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ci-après reproduit :

« La communauté de communes est chargée d'animer un travail collectif, en complémentarité avec l'action des communes et pour aider celles-ci à mettre en place les réponses adaptées dans le domaine de la cohésion sociale, de l'insertion, des personnes âgées et de la petite enfance. Cette démarche se traduit par un appui en ingénierie et au montage de projets et par l'organisation des synergies entre les équipements existants et à venir. Elle pourra donner lieu à la mise en place d'un outil comme un centre intercommunal d'action social, favorisant le travail en commun sans se substituer aux CCAS. Dans ce cadre général, la communauté de communes exercera les compétences qui lui seront confiées par les conseils municipaux et les CCAS ». Le Conseil Municipal adopte en conséquence le projet d'engagement de modification statutaire de la Communauté de Communes Fier et Usses, portant intégration de cette nouvelle compétence.

b) Intégration de la création d'un Office du Tourisme Intercommunal au sein de la compétence « action et développement économique » : Monsieur le Maire expose au Conseil que la CCFU souhaiterait intégrer dans ses compétences un office du tourisme intercommunal afin que toutes les communes membres puissent en bénéficier. Cet OTI serait créé sous forme associative. Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la délibération n° 2008-38 du 27 mai 2008 du Comité de la Communauté de Communes Fier et Usses portant sur le projet d'engagement d'une modification statutaire pour intégrer la création d'un office de tourisme intercommunal au sein de la compétence « actions de développement économique » prévue au titre 3 article 11 des statuts de la CCFU. Ci-après reproduit :

- « Création d'un office de tourisme intercommunal sous forme associative (avec convention pluriannuelle d'objectifs précisant les moyens et les missions),
- Charger cet OTI d'assurer les missions de base prévues par la loi libertés et responsabilités locales, l'accueil, l'information et la promotion touristique de la CCFU en cohérence avec le comité départemental et le comité régional du tourisme. »

Le Conseil Municipal adopte en conséquence le projet d'engagement de modification statutaire de la Communauté de Communes Fier et Usses, portant intégration de cette nouvelle compétence.

Le Conseil Municipal ajoute cependant qu'il souhaiterait que quelques élus se réunissent afin d'affiner ce projet...

3. **DECISION MODIFICATIVE N° 1** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget et à cet effet, la décision modificative suivante concernant la section d'investissement est proposée:

Chapitre 21 « immobilisations corporelles »
incorporelles »

→

Chapitre 20 « Immobilisations

Art. 2152 : - 7 800.00 €

Art. 202 : + 7 800.00 €

Le Conseil Municipal, accepte la décision modificative n°1.

3. **GESTION DU PERSONNEL** :

1) **Modification d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet** : Monsieur le Maire expose au Conseil que Mme Parent souhaite cesser, à compter du 1^{er} septembre, les heures de ménage qu'elle effectue actuellement à l'École et à la Mairie. Il est donc nécessaire de diminuer son temps de travail et de passer ce poste de 77% annualisé à 49 % annualisé. Le Conseil Municipal adopte les modifications proposées.

2) **Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet** : Considérant la demande de Mme PARENT, qui souhaite cesser l'entretien des bâtiments communaux, il est proposé au Conseil la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26.25% annualisé. Le Conseil Municipal adopte les modifications proposées.

3) **Création d'un poste : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi** : L'association des p'tits loups emploie actuellement (sous forme de contrat aidé d'une durée de 2 ans) une personne pour s'occuper de la cantine et de la garderie. Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi arrive à échéance à la fin du mois d'août. A ce jour, l'association assurait donc sur ses fonds propres la gestion de la cantine et de la garderie, mais elle ne peut reconduire un contrat d'embauche sans une aide financière faute de recettes substantielles. La commission « vie associative » a déjà rencontré à plusieurs reprises les membres de cette association afin d'envisager des possibilités pour les aider. Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'embaucher cette personne avec les mêmes conditions de contrat que les p'tits loups (contrat CAE). Ce contrat donne lieu à une subvention correspondant à 65% des charges sociales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la création d'un emploi à temps non complet au service cantine / garderie à raison de 53% annualisé. Monsieur le Maire précise par ailleurs que Mme Morel prendra sa retraite dans 2 ans, soit à la fin du contrat.

4. **CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN MATIERE DES DOSSIERS RETRAITE**

AVEC LE CDG : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose une convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL. Le CDG intervient dans les conditions définies par convention, pour la réalisation des interventions sur les dossiers CNRACL transmis à la Caisse des Dépôts et consignations, et pour le transfert des données relatives à la carrière et aux cotisations des agents nécessaires à la mise en œuvre du droit à l'information des agents sur leurs droits à la retraite. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie, et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

5. **FORMATION DES ELUS – FIXATION DES CREDITS AFFECTES** :

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et qu'elle doit être adaptée aux fonctions de conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 10% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus. Le conseil municipal, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus et décide, selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

6. **SUBVENTION CAN** : Dans le cadre de la fête d'anniversaire des 30 ans du Comité, qui va avoir lieu le 5 juillet prochain, un tir de feux d'artifice va être réalisé. Le CAN a sollicité une aide financière de la commune. Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle de 300 Euros.

7. **DEMANDE D'AIDE SOCIALE** : Les membres du Conseil d'administration du CCAS ont examiné une demande d'aide financière concernant une famille de la commune. Il a été décidé de prendre en charge les frais d'inscription aux transports scolaires et de leur attribuer 100€ sous forme de bons alimentaires.

8. **REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE SILLINGY** :

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier de Monsieur le Maire de Sillingy notifiant la décision de son Conseil Municipal de prescrire la révision du POS. Nonglard étant commune limitrophe de Sillingy, nous avons la possibilité d'être consultés tout au long de la procédure d'élaboration. Le Conseil Municipal est favorable à cette consultation, un courrier sera adressé à Monsieur le Maire de Sillingy.

9. **COMMISSION TRAVAUX** :

1) **Ecole** : Monsieur BOCQUET fait le point sur une liste de travaux qui a été soumise par les enseignantes lors de la réunion du Conseil d'École le 21 mai 2008 :

- Parquet à refaire,
- WC à repeindre,
- Changement de portes manteaux,

- Taille du tilleul dans la cour des petits,
- Portillon (côté appartement) : Fixer ou supprimer « le chapeau »,

Ces différents travaux seront effectués par le service technique de la Mairie durant les vacances d'été et la taille du tilleul aura lieu cet hiver.

2) Mairie : Le bardage est à rafraîchir. Les frais seront répartis au prorata entre Halpades et la municipalité.

3) Voirie : Concernant le chemin des Epieutaires, l'acte d'échange n'étant pas tout à fait finalisé, les travaux n'ont pas encore pu être réalisés. Il faut également reprendre contact avec le Géomètre pour qu'il effectue le bornage...

Talus/ Fossés : à revoir, certains endroits n'ont pas encore été repris. 1 Devis va être demandé...

10. **COMMISSION URBANISME :**

1) Urbanisme : Monsieur GUITTON fait part au Conseil d'un projet de déclaration préalable déposée par Orange, concernant la pose d'un pylône à côté du château d'eau (pilier radiotéléphonique de 24 m). Il est précisé qu'à cet endroit il n'y a pas d'alimentation en électricité. Monsieur GUITTON demande à ce que l'entreprise Orange soit contactée afin de voir ce qui a été prévu pour l'alimentation de ce pylône.

2) Zone AUB : Monsieur GUITTON expose à l'assemblée que le Conseil Général ainsi que la SED prépare un plan de financement pour le cas où la commune ferait l'acquisition de ces parcelles afin d'aménager cette zone. D'autre part, une rencontre avec les hospices a eu lieu, une proposition chiffrée a été demandée en ce qui concerne le prix des parcelles en zone AUB, AU et A ; n'ayant toujours pas de réponse, Monsieur GUITTON va reprendre contact avec Monsieur DUMAS (Expert foncier), afin de faire avancer au plus vite ce dossier.

3) Chemin piéton : Monsieur GUITTON expose qu'il serait urgent de monter un projet de cheminement piétonnier entre la route du chef-lieu et l'abribus (en face de la maison Pochat). Ce dossier pourrait être subventionné par le Conseil Général. Affaire à suivre...

4) Passage entre la route de la Pièce et la salle des fêtes : Il est rappelé au Conseil que l'acquisition d'une partie de la parcelle B860 a bien été réalisée. Il reste l'échange à effectuer afin de devenir propriétaire de l'ensemble de la zone NL

11. **AFFAIRES SCOLAIRES** : Monsieur VORMS rappelle au Conseil que Mme Daurier prend sa retraite et organise un pot d'adieu le samedi 28 juin à la salle des fêtes de Nonglard. Marie-Hélène BOURNAY et Myriam NANA se chargent de choisir un cadeau. C'est Mme JEANTET Viviane, actuellement en poste à Metz-Tessy qui sera directrice d'école et enseignera à la classe des grands.

Une information est faite concernant les effectifs de l'année scolaire 2008-2009 : 6 CM2 quitteront l'école et 5 maternelles de grande section arriveront de Lovagny, portant à 29 le nombre des enfants scolarisés à Nonglard. Pas de crainte de fermeture de classe (le nombre critique semble être 26). Le poste d'EVS (employé de vie scolaire) sera reconduit jusqu'à fin mai 2009.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le spectacle de l'école qui a eu lieu le 12 juin a été une réussite. Il félicite les élèves qui ont fait un travail remarquable sur ce dessin animés « 13 jours en enfer pour la nature » consacré à l'environnement et au tri des déchets. Monsieur le Maire propose de donner un DVD à la CCFU.

12. CANTINE : Il pourrait être envisagé dans l'avenir de déplacer la cantine, actuellement à la salle des fêtes, dans la salle d'activités en dessus de la Mairie. Mme NANA a pris rendez-vous avec une société de fourniture et portage de repas.

Les solutions proposées pour le conditionnement du matériel et le coût de l'aménagement de cette salle seront soumises rapidement au Conseil Municipal.

13. **DIVERS** : Une information est faite concernant le départ de Sonia BAUD, qui assurait le poste de secrétaire de Mairie. Son remplacement devra être assuré dès la fin du mois d'août. Les Elus vont recevoir des candidats pendant la semaine n° 27.

Fin de séance à 23h20

Affiché le 1^{er} juillet 2008